

Ville de Douala

Communauté Urbaine

Secrétariat Général

DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET DU
PATRIMOINE
*Sous-direction de la passation des
marchés publics*



Douala City

City Council

Secretariat General

Directorate Of General Services
And Heritage
*Sub-directorate For Awarding Public
Contracts*

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° : 005/AONR/CUD/CIPM 2/CCCM-SPI/2025 DU 13 MARS 2025
**CONTROLE DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS DES OPERATEURS EN CHARGE DE LA
GESTION DES ORDURES MENAGERES DANS LA VILLE DE DOUALA**

ADDITIF N° 01

Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Douala, Exercices 2025 et suivants

Le Maire de la Ville de Douala communique aux soumissionnaires au titre de l'Appel d'Offres suscité que les modifications suivantes sont à considérer au niveau de l'Avis d'Appel d'Offres (AAO), le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) et la grille d'évaluation :

Au lieu de :		Lire :	
Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont les montants s'élèvent :		Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont les montants s'élèvent :	
N° LOT	MONTANT TTC FCFA		
Lot 1	Vingt-cinq millions (25 000 000)		
Lot 2	Vingt-quatre millions (24 000 000)		
Lot 3	Vingt-trois millions (23 000 000)		
Lot 4	Vingt-quatre millions (24 000 000)		
et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.		et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.	
Les cautionnements présentés dans le cadre de cet appel d'offres sont constitués des titres émis par les établissements		Les cautionnements présentés dans le cadre de cet appel d'offres sont constitués des titres émis par les établissements	

d'offres sont constitués des titres émis par les établissements financiers agréés et des récépissés de consignations délivrés par la CDEC, C'est-à-dire conforme aux dispositions de la lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024, relative aux modalités de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics..

financiers agréés et des récépissés de consignations délivrés par la CDEC, C'est-à-dire conforme aux dispositions de la lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024, relative aux modalités de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics./.

Le reste sans changement

Fait à Douala le 28 MARS 2025

Le Maire de la Ville de Douala

Copie :

- ARMP (pour information) ;
 - DESCV/CUD ;
 - Affichage.

